



SYNTHESE

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc FONTERAY

I- Les réseaux

1- Distribution d'électricité

- **Point sur les travaux en cours :**
- **Présentation de la programmation des travaux 2018 :**

Montant prévisionnel des travaux sur les communes du présent Comité Territorial :

Environnement : 471 194 €

Fils nus : 89 196 €

Renforcement : 301 500 €

Détail par commune sur le tableau joint.

- **Nouveau modèle de contrat de concession :**

Le SYDESL est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité. A ce titre, il concède la gestion du réseau au concessionnaire ENEDIS. Cette collaboration est régie par un contrat de concession arrivant à échéance en novembre 2022.

Un nouveau modèle de contrat de concession a été approuvé par la signature d'un accord national entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine, ENEDIS et EDF.

Sur la base de ce nouveau modèle de contrat, il s'agit à présent pour le SYDESL de négocier avec ENEDIS sur :

- La durée du contrat
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage
- Les objectifs intégrés au schéma directeur
- L'enveloppe financière de l'article 8 concernant l'environnement
- La récupération des données issues du compteur communiquant Linky

2- Gaz

En 2008, 50% des communes desservies en gaz ont décidé de transférer cette compétence au SYDESL qui assure donc pour leur compte :

- le contrôle de la bonne application du contrat par le concessionnaire (GRDF et Finagaz),
- L'analyse et la présentation du compte rendu annuel de concession,
- Le calcul et le suivi des redevances de concession.

Afin de garantir l'homogénéité de distribution de gaz, le SYDESL invite les communes n'ayant pas encore transféré leur compétence « gaz » à le faire afin de les décharger de ces obligations lourdes.

3- Eclairage Public

Le SYDESL propose un nouveau règlement d'intervention pour l'éclairage public. (cf tableau en annexes)

II- Transition énergétique

1- PCAET

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont soumis à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Ces plans doivent être révisés tous les 6 ans et conformes au SCOT et au SRADDET.

Au cœur des réseaux d'énergie, le SYDESL se positionne comme un partenaire privilégié pour accompagner les EPCI dans cette planification obligatoire. Il propose donc aux Communautés de Communes qui le souhaitent:

- La mutualisation d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage,
- Un soutien financier de 50%,
- Une assistance technique.

2- Mobilité électrique

Le schéma régional de déploiement des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) a été validé en 2014. Le SYDESL a souhaité inscrire son action en parfaite cohérence avec ce dernier et a élaboré un schéma départemental de déploiement concordant. Ce schéma identifie des lieux d'implantation tenant compte de la fréquentation des axes, de la proximité des commerces, de la sécurité et de la facilité d'accès. Une trentaine de communes ont été identifiées dans ce cadre-là et se verront dotées d'une borne de recharge.

En 2017, des bornes ont été installées à:

Marcigny, Mâcon, Louhans, Saint-Boil, Digoïn et Verdun sur le Doubs.

En 2018 sont prévues:

Outre celle de Cluny: Chalon-sur-Saône, Saint Amour Bellevue, Le Creusot, Paray-le-Monial, Saint-Gengoux-le-National, Givry, Dompierre les Ormes, Bourbon-Lancy, la Clayette, Saint Léger sur Dheune, Buxy, Matour, Chauffailles, Tramayes et Fleurville.

III- Groupement d'achat d'énergie

La disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité (pour les contrats d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA - tarifs jaune et vert), et de gaz pour les consommations supérieures à 300 MWH, a conduit les huit Syndicats d'Énergies de Bourgogne Franche Comté - le SIEEEN (58), le SICECO (21), le SYDESL (71) le SDEY (89), le SIDEC (39), le SIAGEP (90), le SYDED (25) et le SIED (70) - à créer un groupement d'achat afin de mettre en concurrence les contrats de fourniture d'énergies.

Au terme de cette première consultation, les 272 membres (personnes publiques) adhérents en Saône & Loire, sont alimentés depuis le 1^{er} janvier 2018 par TOTAL (contrats < ou = 36 kva) et EDF pour l'électricité, Gaz de Bordeaux pour le gaz.

La prochaine consultation portera sur l'achat d'énergie pour la période 2020 à 2022. Pour rejoindre le groupement et bénéficier de l'accompagnement du SYDESL pour cette future consultation, les collectivités doivent avoir délibéré avant le 31 décembre 2018.

IV- Solidarité logement

Le SYDESL accompagne les politiques de lutte contre la précarité énergétique des ménages (particuliers). Il abonde à ce titre :

- Le programme Habiter mieux (géré par l'ANAH) : 100 000€ / an (500€ par dossier)
- Le programme PROCIVIS (avance sur les subventions pour les ménages les plus fragiles) : 50 000€ / an
- Le Fonds de Solidarité Logement : 10 000€ / an

V- 71^{ème} anniversaire

Afin de célébrer 71 ans d'existence, le SYDESL invite tous les élus et partenaires à une grande journée consacrée à la transition énergétique le :

26 avril 2018 de 9h à 17h
Au Parc des Expositions de Mâcon

Une belle rencontre avec Jean-Louis Etienne apportera un éclairage sur le réchauffement climatique. Des tables rondes et des ateliers permettront ensuite à chacun d'échanger et de s'informer sur les solutions que les territoires peuvent mettre en œuvre pour s'engager dans la transition énergétique.

Environnement

ENVIRONNEMENT SYDESL (09)					471 194 €
Berzé-la-Ville	032079	BTS P. LES FURTINS (antenne nord 1ère TR) ENV	(vide)	(vide)	100 000 €
Bray	057030	BTS P. TOURY (ENV)	2 - Art. 2 diffusé	19/12/2017	40 000 €
Donzy-le-Pertuis	181030	BTS P. BOURG (3ème Tranche) ENV	1 - Etude commandée	24/10/2017	115 000 €
ENVIRONNEMENT SYDESL/ERDF (ART. 8) (14)					70 000 €
Cortevaix	147048	BTS P. EGLISE (rue de la courtille) ENV	2 - Art. 2 diffusé	19/12/2017	70 000 €
FACE C (02)					146 194 €
Curtil-sous-Bufferières	163018	BTS P. BOURG (antenne Sud)	(vide)	(vide)	65 000 €
Saint-Pierre-le-Vieux	469061	BTS P. BOURG (antenne Eglise) ENV	4 - Instructions - TEL (Accord)	28/09/2017	81 194 €

Fils nus

FACE S' (04)					73 196 €
Bonnay	042047	BT P. CIMETIERE (S)	(vide)	(vide)	12 000 €
Mazille	290031	BT P. LES VARENNES (antenne moulin de Vaux) -S-	1 - Etude commandée	14/12/2017	35 000 €
Sainte-Cécile	397036	BT P. LES BELOUZARDS (S)	4 - Instructions - EP (Accord)	25/11/2016	11 196 €
Sologny	525064	BT P. BOURG (antenne byonne) S	(vide)	(vide)	15 000 €
FACE S (17)					16 000 €
La Vineuse-sur-Frégande	582047	BT P. BOURG DONZY (S)	(vide)	(vide)	10 000 €
Saint-Léger-sous-la-Bussière	441025	BT P PONCHARRAS (S)	(vide)	(vide)	6 000 €

Renforcement

FACE AB (03)					142 000 €
Berzé-la-Ville	032085	BTS P. LES PLANCHES (route de Cluny)	5 - Travaux commandés (fin prévue 19/01/2018)	20/12/2017	75 000 €
RENFORCEMENTS (06)					159 500 €
Chissey-lès-Mâcon	130016	PSSA CULEY	2 - Art. 2 diffusé	06/03/2018	67 000 €
Château					27 000 €
Sainte-Cécile	112032	BT P. LES MURS (sorties T150) antenne Rhodes	(vide)	(vide)	27 000 €
Cortevaix	397040	BTS P LE ROMPAY (rempl H61 25 par 100 kVA)	2 - Art. 2 diffusé	02/02/2018	45 000 €
La Vineuse-sur-Frégande					52 500 €
La Vineuse-sur-Frégande	147041	BTS P. LES CLOUS (2 sorties + rempl 50 par 100kva)	(vide)	(vide)	52 500 €
Total général					861 890 €

CONFERENCES DE RECENSEMENT 2018

1^{ère} journée : le mercredi 16 mai 2018

- FLAGY (8h)
- LOURNAND (9h)
- BRAY (10h)
- CORTAMBERT (11h)
- BLANOT (14h)
- CHAPAIZE (15h)
- BISSY SOUS UXELLES (16h)
- MALAY (17h)

2^{ème} journée : le mardi 5 juin 2018

- JALOGNY (8h)
- SIVIGNON (9h)
- BUFFIERES (10h)
- SAINT VINCENT DES PRES (11h)
- SAINT MARTIN DE SALENCEY (14h)
- SAINT ANDRE LE DESERT (15h)
- CHERIZET (16h)

3^{ème} journée : le mardi 19 juin 2018

- SERRIERES (9h)
- SAINT POINT (10h)
- BOURGVILAIN (11h)
- LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE (14h)
- MONTAGNY SUR GROSNE (15h)
- BRANDON (16h)

4^{ème} journée : le mercredi 4 juillet 2018

- MONTMELARD (8h)
- DOMPIERRE LES ORMES (9h)
- MATOUR (10h30)
- SAINT PIERRE LE VIEUX (14h)
- SAINT LEGER SOUS LA BUSSIERE (15h)
- TRAMBLY (16h)

Type d'intervention		Participations	Observations	
MARCHE TRAVAUX	Eclairage autonome (en cas d'éloignement du réseau ; abris bus, etc.)	60 % commune 40% SYDESL		
	Aires de covoiturage Eclairage autonome ou EP réseau	60 % commune ou EPCI 40% SYDESL	Dans la limite de 3 points lumineux	
	Eclairage public lié à des travaux de Réseau HTA et BT	5% SYDESL Sur ouvrage Aérien 15% SYDESL Sur ouvrage Souterrain	Sur montant total électrique (TTC) A utiliser dans la zone de travaux, dans la limite de l'infrastructure géographique existante et de la puissance installée	
MARCHE ENTRETIEN ET MAINTENANCE	Renouvellement équipement vétuste	Eclairage zénithal y compris projecteurs	30 % Commune 70 % SYDESL	Plafonds d'éligibilité : Luminaire 500 € HT/ 600 € HT si LED Support 800 € HT
		Luminaire énergivore (Vapeur de Mercure, halogène, incandescente...)	50 % Commune 50 % SYDESL	
		Luminaire vétuste -->LED y compris projecteurs	40 % Commune 60 % SYDESL	
		Cellules et horloges	50 % Commune 50 % SYDESL	
		<u>Déplacement d'ouvrage</u>		
		Pour raison esthétique	100 % commune	
		Pour aménagement	100 % SYDESL	
	Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires	50 % SYDESL 50 % commune		
	Remplacement des supports bois ou béton vétustes	100 % SYDESL		
	Mise en conformité des extinctions nocturnes (monuments et bâtiments publics)	70 % SYDESL 30 % commune	Concerne les dispositions liées à l'arrêté du 25/01/2013 ayant trait aux extinctions nocturnes	
	Mise en place de variateurs de tension	70 % SYDESL 30 % commune		
	Renouvellement systématique des sources, exploitation, entretien et maintenance (y compris base de données et cartographie)	Contribution annuelle restant à la charge de la commune :	==> Renouvellement systématique	
		9 € par luminaire "récent"	==> Exploitation, entretien et maintenance	
		20 € par luminaire énergivore		
	Sinistre	Travaux avec tiers identifié	100 % SYDESL	Recouvrement par le SYDESL au- près du tiers identifié
		Travaux avec tiers non identifié	70 % SYDESL	
			30 % commune	
Aléas climatique		100 % à la charge du SYDESL avec franchise de 5 foyers et selon les règles arrêtées au CS du 19/02/2013	50 foyers au-delà des 5 foyers (franchise de la commune) ou 30 % du patrimoine numérique glo- bal communal, avec un plafond de 30 000 € TTC par évènement.	
Catastrophe naturelle	100 % SYDESL	Si reconnu par les pouvoirs publics et après inscription au journal officiel		
Pose et dépose guirlandes	100% Commune			
réglage d'horloge	100% Commune			